



MAIRIE DE NAJAC
Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal
(Article L 2121-15 du CGCT)

Date et heure de la séance : 5 juin 2026, à 11 heures.

Président : M. Jean Régis SOUVIGNET, Premier Adjoint au Maire, en l'absence de M. le Maire.

Membres du Conseil Municipal présents et représentés :

Membres du Conseil Municipal	Présent(e)	Représenté(e) par	Absent(e) excusé(e)	Absent(e) non excusé(e)
Pierre-Jean BARTHEYE		Jean Régis SOUVIGNET		
Gilbert BLANC	×			
Rose CLAUDURAUD	×			
Katlène DELZANT		Rémi VINCENT		
Diane GASTELLU	×			
Jean-Marie GUILLEMAIN	×			
Annie LAUVAUX			×	
Sandra MIQUEL		Diane GASTELLU		
Camille MONTEIL	×			
Anne-Claire SAINTILAN		Camille MONTEIL		
Indira SEGONDS	×			
Pierre SEGONDS	×			
Jean Régis SOUVIGNET	×			
Rémi VINCENT	×			
Léo WEIDMANN	×			

Secrétaire de séance : Camille MONTEIL

Quorum : 8 (15 membres afférents – 15 membres en exercice).

Lecture par M. Jean Régis SOUVIGNET de l'ordre du jour de la précédente séance du Conseil Municipal.

Présentation de l'Ordre du jour de la présente séance de Conseil Municipal :

73/2026 : Désignation des délégués des conseillers municipaux et des suppléants en vue de l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Adoption de la délibération :

73/2026 : Désignation des délégués des conseillers municipaux et des suppléants en vue de l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

M. Jean Régis SOUVIGNET, Premier Adjoint, suppléant M. le Maire absent, a ouvert la séance.

M. Camille MONTEIL a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

M. SOUVIGNET a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite rappelé que le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Gilbert BLANC, Jean-Marie GUILLEMAIN, Rose CLAUDURAUD et Indira SEGONDS.

M. SOUVIGNET expose qu'il convient de désigner les délégués des conseillers municipaux et des suppléants pour l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, en vue des élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2026.

Ces délégués et suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

L'effectif légal du Conseil municipal issu du renouvellement général de mars 2026 est de 15 membres, le nombre de délégués des conseillers municipaux ainsi que de suppléants doit donc être de 3.

Premier vote - Désignation des délégués des conseillers municipaux :

Les candidats qui se sont faits connaître sont les suivants :

- Mme Diane GASTELLU,
- Mme Sandra MIQUEL,
- M. Rémi VINCENT.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue des suffrages exprimés : 8

Chacun de Mme Diane GASTELLU, Mme Sandra MIQUEL et M. Rémi VINCENT a ainsi obtenu quatorze (14) suffrages.

Sont donc désignés délégués des conseillers municipaux en vue de l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux :

- Mme Diane GASTELLU,
- Mme Sandra MIQUEL,
- M. Rémi VINCENT.

Second vote - Désignation des suppléants :

Les candidats qui se sont faits connaître sont les suivants :

- Mme Katlène DELZANT,
- M. Camille MONTEIL,
- M. Léo WEIDMANN.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue des suffrages exprimés : 8

Chacun de Mme Katlène DELZANT, M. Camille MONTEIL et M. Léo WEIDMANN a ainsi obtenu quatorze (14) suffrages.

L'ordre des suppléants doit être déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Sont donc désignés suppléants, dans l'ordre ci-après, en vue de l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux :

- Mme Katlène DELZANT,
- M. Camille MONTEIL,
- M. Léo WEIDMANN.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×		×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)							×								

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fin de la séance de Conseil Municipal à 11h30.

Observations éventuelles du Président du Conseil Municipal :

A Najac, le 26 juin 2026.

Le Secrétaire de séance

M. Camille MONTEIL

Signature :

Le Président de séance

M. Jean Régis SOUVIGNET

Signature :

